

CAPA CLASSE EXCEPTIONNELLE DU 24 AOUT 2020 DECLARATION PREALABLE SNES-FSU SNESUP-FSU

Cette quatrième campagne de promotion à la classe exceptionnelle des certifiés marque le début de la baisse des contingents de promotions par rapport aux trois premières campagnes. Celles-ci ont permis d'atteindre des effectifs théoriques de la classe exceptionnelle à 7,23 % du corps, ils seront de 8,15 % cette année. Jusqu'en 2023, la montée en charge des effectifs de la classe exceptionnelle sera de 0,62 % par an pour atteindre 10 % maximum de promus dans le corps des certifiés. Les prochains volumes de promotions dépendront donc essentiellement des départs en retraite des promus des années précédentes et des promotions non attribuées dans le vivier 1 à cause de son assèchement.

A propos du vivier 1, les conditions d'éligibilité tout comme le ratio de promotions seraient à repenser. En effet, les modalités d'accès à ce vivier 1 ne cessent de créer de la frustration voire de la rancœur pour les collègues qui en sont écartés, en particulier pour les collègues enseignant en BTS qui ont raté le coche en 2018 et qui ne peuvent plus faire valoir leurs années aujourd'hui

Nous regrettons également qu'un certain nombre d'agents éligibles n'aient pas posé leur candidature au vivier 1 et maintenons notre propos de l'an dernier, à savoir qu'il ne suffit pas de transférer la note de service rectorale par mail pour que les agents, notamment les plus expérimentés, puissent candidater.

Concernant le vivier 2, nous déplorons que le nombre de promotions possibles soit très faible par rapport au nombre de candidats. Pour la première fois depuis la création de la classe exceptionnelle, les 23 promotions possibles ne permettent pas de promouvoir l'ensemble des agents ayant une appréciation « excellent » de M. le Recteur. L'an dernier, un travail important a été mené par les services afin de promouvoir les collègues les plus âgés ayant obtenu un avis « très satisfaisant », et ce travail a été complété lors de la CAPA. Comment ce travail a-t-il été mené cette année ? Dans ce contexte où l'appréciation « excellent » semble indispensable, mais pas forcément suffisant, à une éventuelle promotion au titre du vivier 2, nous aimerions connaître les critères qui ont présidé à l'attribution des appréciations de Monsieur le Recteur dans ce tableau, plus particulièrement comment un certain nombre de collègues ont vu leur avis « très satisfaisant » voire « satisfaisant » se transformer en « excellent », garantissant ainsi leur promotion, quel que soit leur âge et leur ancienneté dans l'échelon. De la même façon, nous souhaitons des éclaircissements quant aux avis dégradés.

En promouvant des collègues trop jeunes à la classe exceptionnelle, vous empêchez la promotion d'agents retraits et vous prenez le risque de bloquer toute possibilité de promotion à terme.

Pour terminer, comme nous l'avons fait l'an dernier à cette même CAPA et pour les autres instances liées aux promotions, nous tenons à vous alerter sur les graves dégâts psychologiques engendrés par le mode d'évaluation actuel. Que ce soit dans le cadre des rendez-vous de carrière, de l'avis pour la hors-classe ou la classe exceptionnelle, de nombreux collègues vivent très mal les avis « insatisfaisant » et même « satisfaisant », considérés comme un manque de reconnaissance de l'institution pour des enseignants qui ont entre 20 et 30 années d'exercice du métier derrière eux.